

N° 18 – Délibération relative à l’approbation du compte administratif 2018 du Budget annexe Photovoltaïque de la Communauté d’Agglomération de la Provence Verte

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l’article L1612-12 et L1612-13 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l’article L2311-5 ;

CONSIDERANT qu’après s’être fait présenter le budget primitif et les budgets annexes de l’exercice 2018, les autorisations spéciales qui s’y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recette, les bordereaux de mandat, le compte administratif dressé par l’ordonnateur, accompagnés du compte de gestion de Monsieur le Receveur ;

CONSIDERANT que l’ordonnateur a normalement administré pendant le cours de l’exercice 2018 les finances de la Communauté d’Agglomération en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n’ordonnançant que les dépenses justifiées ou utiles ;

CONSIDERANT l’avis favorable de la Commission des Finances réunie le 9 mai 2019 ;

CONSIDERANT l’avis favorable du Bureau communautaire ;

Il est demandé au Conseil de Communauté :

- de procéder au règlement du budget annexe 2018 du budget annexe Photovoltaïque de la Communauté d’Agglomération de la Provence Verte,
- de fixer les résultats des différentes sections budgétaires comme suit :

CA 2018 - Budget Annexe Spanc						
	Résultat à la clôture de l'exercice (2017)	affectation	Mouvements dépenses 2018	Mouvements recettes 2018	Résultat de l'exercice (2018)	Résultat de clôture (2018)
INVESTISSEMENT	0,00				0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	9 608,96		833,56	3 297,16	2 463,60	12 072,56
TOTAL	9 608,96		833,56	3 297,16	2 463,60	12 072,56

- et d’approuver le Compte administratif 2018 du Budget annexe Photovoltaïque de la Communauté d’Agglomération de la Provence Verte, ci-annexé.

Monsieur Didier BREMOND ne participe pas au vote.